

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1741

1<sup>er</sup> août 2011

### SOMMAIRE

Agat Re .....	83523	Comgest Europe .....	83533
Akta S.A. ....	83558	Compagnie Financière La Luxembourgeoi- se .....	83555
AMM Finance Sicav .....	83552	Construction Royale S.A. ....	83543
Athena Consulting S.A. ....	83523	Cudi S.à r.l. ....	83562
Bäckerei vum Séi s.à r.l. ....	83524	East Capital Advisory S.A. ....	83544
Ballina S.à r.l. ....	83522	Equi Group S.A. ....	83527
Barfield International S.A. ....	83525	Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l. ..	83536
Barfield International S.A. ....	83524	FIL Investment Management (Luxem- bourg) S.A. ....	83561
Bartels Consult S.à r.l. ....	83522	Fondation I comme Icare .....	83525
Bâtiself .....	83523	Gamax Management AG .....	83555
Bellariva Investments S.A. SPF .....	83526	Good Luck Investments S.A. ....	83529
Big Red S.A. ....	83534	Holdfin S.A. ....	83547
Biloxi S.A. ....	83534	Imperial Properties S.A. ....	83534
Birgit Börner S.à r.l. ....	83550	Independent Slovak Airport Partners (Bra- tislava) S.à r.l. ....	83565
Birgit Börner S.à r.l. ....	83553	Indosuez Holdings II S.C.A. ....	83556
Birgit Börner S.à r.l. ....	83551	Interpal Holding S.A. ....	83531
Bonouy S.A. ....	83546	Interpal S.A. ....	83531
Boulangerie du Sud S.à r.l. ....	83528	Isaur S.A. ....	83567
Boulangerie Tom Ernzer S.à r.l. ....	83528	LARA Dimitri S.A., SPF .....	83553
Bowelux S.à r.l. ....	83546	Lys Holding 5 S.à r.l. ....	83522
Brait S.A. ....	83550	Lys Holding 6 S.à r.l. ....	83524
Business Investor S.A. ....	83554	Lys Holding 7 S.à r.l. ....	83550
CACEIS Bank Luxembourg .....	83529	Property Capital Partners SPF S.A. ....	83544
Capinet S.A. ....	83562	Sealed Air Luxembourg S.à r.l. ....	83540
Capinet S.A. ....	83555	Stevia Growers S.A. International SCA ..	83547
Care S.A. ....	83568	The Keops Multi-Manager Fund .....	83550
Casden S.A. ....	83568	TS European VI Holdings (Lux) S.à r.l. ...	83551
Cera-Net S.à r.l. ....	83554	Vandersanden Bricks S.A. ....	83554
Ceryx S.A. ....	83554		
CIN S.A. ....	83568		
ColTour S.à r.l. ....	83555		

**Lys Holding 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 149.172.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 avril 2011 que la personne suivante a démissionné, avec effet immédiat, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Alain Peigneux, né le 27 février 1968 à Huy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Il résulte desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat et pour une durée illimitée, à la fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Frédéric Salvadore, né le 3 septembre 1973 à Charleroi, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Depuis lors, le Conseil de Gérance se compose comme suit:

*Gérants de catégorie A*

- Monsieur Adel Ahmed M. Elsherbini, né le 18 août 1936 au Caire, Egypte, ayant son adresse professionnelle à Diwan Amiri, boîte postale 923, Doha, Qatar,

- Monsieur Victor Nazeem R. Agha, né le 1<sup>er</sup> janvier 1950 à Doha, Qatar, ayant son adresse professionnelle à Al Sadd Travel, boîte postale 17127, Doha, Qatar.

*Gérants de catégorie B*

- Monsieur Alan Dundon, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg,

- Monsieur Frédéric Salvadore, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 mai 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011072132/35.

(110079605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

---

**Bartels Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5552 Remich, 51, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 148.857.

—  
Der Jahresabschluss vom 31.12.2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011071139/9.

(110079263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

---

**Ballina S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 130.186.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011071136/9.

(110079243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

---

**Athena Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 76.224.

—  
*Extrait de résolution prise par le Conseil d'Administration du 19 avril 2011*

Il est pris acte que l'adresse du siège social a changé de 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach en 9 Rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach.

Certifié sincère et conforme  
Pour ATHENA CONSULTING S.A.  
Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011071126/13.

(110079147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

---

**Bâtiself, Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 14.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Foetz, le 20 mai 2011. Signature.

Référence de publication: 2011071130/10.

(110079162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

---

**Agat Re, Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 78.214.

—  
*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg en date du 5 avril 2011*

1. Transfert du siège social:

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société du 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg au 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, avec effet au 21 mars 2011.

Pour la société AGAT RE  
Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.  
Signature

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 13 mai 2011*

L'Assemblée Générale du 13 mai 2011 nomme au poste d'Administrateur:

L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

Monsieur François CREPY,

Monsieur Laurent DAUNIZEAU

Madame Sophie VANDEVEN, demeurant professionnellement 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

KPMG AUDIT

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2011.

Pour la société AGAT RE  
Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.  
Signature

Référence de publication: 2011074333/31.

(110081573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

---

**Bäckerei vum Séi s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9166 Mertzig, Zone Industrielle.  
R.C.S. Luxembourg B 102.137.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011071131/10.

(110079141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

---

**Lys Holding 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 149.173.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 avril 2011 que la personne suivante a démissionné, avec effet immédiat, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Alain Peigneux, né le 27 février 1968 à Huy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Il résulte desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat et pour une durée illimitée, à la fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Frédéric Salvadore, né le 3 septembre 1973 à Charleroi, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Depuis lors, le Conseil de Gérance se compose comme suit:

*Gérants de catégorie A*

- Monsieur Adel Ahmed M. Elsherbini, né le 18 août 1936 au Caire, Egypte, ayant son adresse professionnelle à Diwan Amiri, boîte postale 923, Doha, Qatar,

- Monsieur Victor Nazeem R. Agha, né le 1<sup>er</sup> janvier 1950 à Doha, Qatar, ayant son adresse professionnelle à Al Sadd Travel, boîte postale 17127, Doha, Qatar.

*Gérants de catégorie B*

- Monsieur Alan Dundon, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg,

- Monsieur Frédéric Salvadore, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 mai 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011072133/35.

(110079604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

---

**Barfield International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 32.386.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2011*

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration du 16 septembre 2010 de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Claudia Herber, en remplacement de Monsieur Ivo Kustura, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme  
 BARFIELD INTERNATIONAL S.A.  
 Un mandataire

Référence de publication: 2011071137/14.

(110079297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

**Barfield International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
 R.C.S. Luxembourg B 32.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
 BARFIELD INTERNATIONAL S.A.  
 Signature

Référence de publication: 2011071138/12.

(110079298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

**Fondation I comme Icare, Fondation.**

Siège social: L-1110 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.  
 R.C.S. Luxembourg G 188.

*Bilans au 31 décembre 2010 et 2009*

ACTIF	2010 €	2009 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Equipement de transport . . . . .	42 000,00	48 000,00
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits à reporter . . . . .	0,00	4 118,62
AVOIRS EN BANQUE, AVOIRS EN COMPTES DE CHEQUES POSTAUX ET CHEQUES		
Banques comptes courants . . . . .	12 172,67	18 619,28
TOTAL . . . . .	54 172,67	70 737,90
PASSIF	2010 €	2009 €
Fonds / Fonds associatifs et réservés		
Valeur Patrimoine de départ . . . . .	15 000,00	15 000,00
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés . . . . .	60 000,00	60 000,00
Résultats antérieurs reportés . . . . .	-4 262,10	-6 696,17
Résultat de l'exercice . . . . .	-17 466,91	2 434,07
DETTES SUR ACHATS ET PRESTATIONS DE SERVICES . . . . .	901,68	0,00
TOTAL . . . . .	54 172,67	70 737,90

*Comptes de résultat au 31 décembre 2010 et 2009*

	2010 €	2009 €
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises		
Prestations de services . . . . .	7 219,63	8 377,04
Produits promotionnels . . . . .	80,00	
Cotisations, dons, legs et subsides		
Dons sans droit de reprise . . . . .	3 357,30	18 000,00
Subventions d'exploitation		
Subsides et participations . . . . .	3 750,00	3 000,00
Total Produits d'exploitation . . . . .	14 406,93	29 377,04
Achats		
Fournitures administratives . . . . .	-1 344,16	0,00
Autres charges externes		
Contrats de maintenance . . . . .		-171,28

Carburants . . . . .	-3 341,07	
Locations immobilières . . . . .	-2 100,00	-2 100,00
Locations mobilières . . . . .		-220,80
Primes d'assurance . . . . .	-3 716,96	-4 332,86
Entretien et réparations sur biens immobiliers . . . . .	-14 360,75	-14 003,84
Services bancaires et assimilés . . . . .	0,00	-8,00
Dotations aux corrections de valeur sur immobilisations corporelles . . . . .	-6 000,00	-6 000,00
Autres services extérieurs		
Cotisations à charge du groupement . . . . .	-1 000,00	-115,00
Total Charges d'exploitation . . . . .	-31 862,94	-26 951,78
Résultat d'exploitation . . . . .	-17 456,01	2 425,26
Produits financiers		
Autres produits financiers . . . . .	0,00	8,81
Total Produits financiers . . . . .	0,00	8,81
Charges financières		
Charges d'intérêts . . . . .	-10,90	0,00
Total Charges financières . . . . .	-10,90	0,00
Résultat financier . . . . .	-10,90	0,00
RESULTAT NET . . . . .	-17 466,91	2 434,07

*Budget prévisionnel pour l'année d'exploitation 2011*

Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises		€
Prestations de services . . . . .		10 000,00
Cotisations, dons, legs et subsides		
Dons sans droit de reprise . . . . .		8 000,00
Subsides et participations . . . . .		5 000,00
Total Produits d'exploitation . . . . .		23 000,00
Achats		
Fournitures administratives . . . . .		-1 000,00
Autres charges externes		
Carburants . . . . .		-6 000,00
Loyers . . . . .		-700,00
Primes d'assurance . . . . .		-4 500,00
Entretien et réparations sur biens immobiliers . . . . .		-15 000,00
Dotations aux corrections de valeur sur immobilisations corporelles . . . . .		-6 000,00
Total Charges d'exploitation . . . . .		-32 200,00
Résultat d'exploitation . . . . .		-9 200,00
Produits financiers		
Autres produits financiers . . . . .		10,00
Total Produits financiers . . . . .		10,00
Charges financières		
Charges d'intérêts . . . . .		10,00
Total Charges financières . . . . .		10,00
Résultat financier		0,00
RESULTAT NET . . . . .		-9 200,00

Référence de publication: 2011074931/82.

(110083124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

**Bellariva Investments S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 146.019.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BELLARIVA INVESTMENTS S.A., SPF  
Référence de publication: 2011071141/10.  
(110078986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

---

**Equi Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 57, rue de Koerich.  
R.C.S. Luxembourg B 138.605.

L'an deux mille onze, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EQUI GROUP S.A." (numéro d'identité 2008 22 12 494), avec siège social à L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 138.605, constituée sous la dénomination de «PBP SOLUTIONS S.A.» suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 mai 2008, publié au Mémorial C, numéro 1435 du 11 juin 2008 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant, en date du 28 avril 2009, publié au Mémorial C, numéro 1099 du 3 juin 2009, en date du 14 juillet 2010, publié au Mémorial C, numéro 1965 du 22 septembre 2010, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination sociale en «RRenewal S.A.» et en date du 8 février 2011, en voie de publication au Mémorial C, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination sociale en «EQUI GROUP S.A.».

L'assemblée est présidée par Madame Sandra BOSSIS, employée privée, demeurant professionnellement à Steinfort.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie à L-8437 Steinfort, 57, rue de Koerich et modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 et du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 15 des statuts de la société.

2) Suppression de l'enseigne commerciale «GLOBO SERVICES S.A.» existant actuellement.

3) Administrateur.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie à L-8437 Steinfort, 57, rue de Koerich et en conséquence de modifier:

a) le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Al. 1<sup>er</sup>** . Le siège de la société est établi à Steinfort.»

b) le premier alinéa de l'article 15 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 15. Al. 1<sup>er</sup>** . L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Steinfort, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 14.00 heures."

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de supprimer l'enseigne commerciale "GLOBO SERVICES S.A." existant actuellement.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de la société anonyme "PBP HOLDING S.A.", actuellement dénommée "FREE INVEST HOLDING S.A.", comme administrateur et de lui donner décharge de sa fonction.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à huit cent cinquante euros (€850.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: BOSSIS, J.M.WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 17 mai 2011. Relation: CAP/2011/0921. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 17 mai 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011071569/60.

(110077846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

**Boulangerie du Sud S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Boulangerie Tom Ernzer S.à r.l.).**

Siège social: L-4275 Esch-sur-Alzette, 4, place de la Paix.  
R.C.S. Luxembourg B 122.398.

L'an deux mille onze, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur- Alzette.

**A COMPARU:**

Monsieur Tom Jean Joseph ERNZER, indépendant, demeurant à L- 4418 Soleuvre, 7 Place de l'Indépendance.

Lequel comparant déclare qu'il est l'unique associé de la société BOULANGERIE TOM ERNZER S.à r.l., avec siège social à L-4450 Belvaux, 28 route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 115 en date du 5 février 2007.

Ceci exposé, l'associé représentant l'intégralité du capital social, a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoquée en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris les résolutions suivantes sur l'ordre du jour suivant:

- 1) Modification de la dénomination sociale de la société et modification de l'article quatre des statuts.
- 2) Transfert du siège social et modification du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société et de modifier par conséquent l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 4.** La société prend la dénomination de BOULANGERIE DU SUD S.à r.l. .

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Belvaux à Esch-sur-Alzette et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 5. (premier alinéa).** Le siège est établi à Esch-sur-Alzette.

(Le reste sans changement).

L'adresse du siège est fixée à L-4275 Esch-sur-Alzette, 4 Place de la Paix.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EURO (800.- EURO).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec la comparante au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée à été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms, état et demeure, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ernzer , Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 mars 2011. Relation: EAC/ 2011/ 4383. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Santioni.



POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 mai 2011.

Référence de publication: 2011076057/45.

(110084536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2011.

---

**Good Luck Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.901.

---

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 18 mai 2011.*

*Résolutions:*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de son adresse actuelle au 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

L'assemblée décide de nommer:

*Administrateurs:*

- Sonja Bemtgen, avec résidence professionnelle au 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg
- Virginie Derains, avec résidence professionnelle au 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg
- Carole Farine, avec résidence professionnelle au 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

*Commissaire aux comptes:*

- La société «Picigemme S.à r.l.», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 38 Haerebiërg, L-6868 Wecker (RCS Luxembourg, section B numéro 75.133)

Leurs mandats viendront à échéance à l'assemblée qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2011.

Pour extrait conforme

*Un Administrateur*

Référence de publication: 2011072076/24.

(110079995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

---

**CACEIS BL, CACEIS Bank Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 91.985.

---

L'an deux mille onze.

Le deux mai.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CACEIS BANK LUXEMBOURG, en abrégé CACEIS BL, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 91.985,

constituée aux termes d'un acte de scission reçu par le notaire instrumentant en date du 28 février 2003, publié au Mémorial C numéro 340 du 28 mars 2003, et les statuts ont été modifiés aux termes d'actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 23 mai 2003, publié au Mémorial C numéro 653 du 16 juin 2003,
- en date du 18 juin 2004, publié au Mémorial C, numéro 847 du 18 août 2004,
- en date du 03 octobre 2005, publié au Mémorial C, numéro 192 du 27 janvier 2006,
- en date du 24 Avril 2008, publié au Mémorial C numéro 1377 du 04 juin 2008,
- en date du 12 décembre 2008, publié au Mémorial C numéro 171 du 26 janvier 2009,
- en date du 15 mai 2009, publié au Mémorial C numéro 1249 du 30 juin 2009,
- en date du 03 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 171 du 27 janvier 2010 et
- en date du 03 mai 2010, publié au Mémorial C numéro 1105 du 27 mai 2010, et
- en date du 14 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 356 du 23 février 2011.

La séance est ouverte à 11 heures 45 sous la présidence de Monsieur Julien Fetick, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Monique Lodewijckx, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateurs Madame Gaëlle ZUCCARO, et Monsieur Laurent SVERZUT, employés privés, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les DIX-HUIT MILLE (18.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de DEUX CENT DIX-SEPT MILLIONS EUROS (€ 217.000.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de VINGT-CINQ MILLIONS D'EUROS (€ 25.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de DEUX CENT DIX-SEPT MILLIONS D'EUROS (€ 217.000.000) à un montant total de DEUX CENT QUARANTE-DEUX MILLIONS D'EUROS (€ 242.000.000,-) par incorporation d'une partie du bénéfice individualisé dans le rapport de gestion du conseil d'administration, inclus dans les comptes annuels de 2010 qui ont été approuvés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2011 sous la rubrique "dividende sous forme d'actions", soit VINGT-CINQ MILLIONS D'EUROS (€ 25.000.000,-), sans création d'actions nouvelles.

2. Modification de l'Article 6 des statuts comme suit: Le capital social est fixé à DEUX CENT QUARANTE-DEUX MILLIONS D'EUROS (€ 242.000.000,-) représenté par DIX HUIT MILLE (18.000) actions, sans désignation de valeur nominale.

Les dispositions suivantes de l'article 6 des statuts restent inchangées.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de CACEIS BL à concurrence de VINGT-CINQ MILLIONS D'EUROS (€25.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de DEUX CENT DIX-SEPT MILLIONS D'EUROS (€ 217.000.000) à un montant total de DEUX CENT QUARANTE-DEUX MILLIONS D'EUROS (€242.000.000,-) par incorporation d'une partie du bénéfice individualisé dans le rapport de gestion du conseil d'administration, inclus dans les comptes annuels de 2010 qui ont été approuvés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2011 sous la rubrique "dividende sous forme d'actions", soit VINGT-CINQ MILLIONS D'EUROS (€ 25.000.000,-).

Cette augmentation de capital se fait sans création d'actions nouvelles.

Il résulte du bilan arrêté au 31 décembre 2010 que le bénéfice individualisé est suffisant.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article six (6) des statuts comme suit:

"Le capital social est fixé à DEUX CENT QUARANTE-DEUX MILLIONS D'EUROS (€ 242.000.000,-), représenté par DIX-HUIT MILLE (18.000) actions, sans désignation de valeur nominale."

Les dispositions suivantes de l'article 6 des statuts restent inchangées.

#### *Frais*

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à SIX MILLE SEPT CENTS EUROS (€ 6.700,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Fetick, Lodewijckx, Zuccaro, Sverzut, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 mai 2011. Relation: EAC/2011/5833. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011073465/80.

(110081161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

**Interpal S.A., Société Anonyme,  
(anc. Interpal Holding S.A.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 106.363.

L'an deux mille onze,

le deux mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «INTERPAL HOLDING S.A.» (la «Société»), une société anonyme holding régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 50 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, constituée sous forme d'une société anonyme, suivant acte dressé notarié dressé en date du 23 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 622 du 28 juin 2005, page 29825. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 106 363.

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Catherine DE WAELE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marylène KRIEGER, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nathalie LAZZARI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- Constat de la modification, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011, du statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding et de la soumission de la Société au régime des sociétés des participations commerciales (SOPARFI), et décision de la modification de l'article QUATRE (4) des statuts de la Société afin de refléter le changement du statut fiscal pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

**Art. 4.** «La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.»

2.- Modification également avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011, de la dénomination sociale de la Société de «INTERPAL HOLDING S.A.» en celle de INTERPAL S.A.» et modification afférente de l'article PREMIER (1<sup>er</sup>), des statuts de la Société.

3.- Modification de l'article CINQ (5) des statuts de la Société par la suppression pure et simple de son capital autorisé, la période pendant laquelle le conseil d'administration avait été autorisé d'augmenter le capital social souscrit dans le cadre du capital social autorisé, est venue à échéance.

4.- Modification de l'article DIX (10) des statuts de la Société, pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

«Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres

agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.».

5.- Acceptation avec décharge de la démission de Madame Cornelia METTLEN de son mandat d'administrateur de la Société.

6.- Nomination de Monsieur Patrice Bailo de Spoelberch, employé privé, demeurant Avenue Grande-Bretagne, 98000 Monaco, aux fonctions de nouvel administrateur et fixation de la durée de son mandat.

7.- Décision que la durée des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction sera désormais fixée à six (6) ans.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Après délibération, l'Assemblée prend, chaque fois, et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée CONSTATE, qu'avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011, la Société n'est plus régie par la loi du 31 juillet 1929 sur le statut fiscal des sociétés holding et est dorénavant soumise au statut fiscal des sociétés en participations financières - SOPARFI, ce qui induit la modification immédiate de l'article QUATRE (4) des statuts de la Société afin de refléter le changement du statut fiscal pour lui donner dorénavant la nouvelle teneur suivante:

**Art. 4.** «La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.»

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée DECIDE, avec même effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011, de changer la dénomination sociale de la Société de «INTERPAL HOLDING S.A.» en celle de «INTERPAL S.A.».

A la suite de quoi, l'Assemblée DECIDE de modifier l'article PREMIER (1<sup>er</sup>) des statuts de la Société, lequel aura désormais le nouvelle teneur qui suit:

**Art. 1<sup>er</sup>** . «Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «INTERPAL S.A.».

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée DECIDE de modifier l'article CINQ (5) des statuts de la Société par la suppression pure et simple de son capital autorisé, la période pendant laquelle le conseil d'administration avait été valablement autorisé d'augmenter le capital social souscrit dans le cadre du capital social autorisé, est venue à échéance et toute référence à ce capital autorisé dans les statuts de la Société.

L'article CINQ (5) aura donc la nouvelle teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à QUINZE MILLIONS D'EUROS (15'000'000.-EUR) représenté par cent cinquante mille (150'000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée DECIDE de modifier l'article DIX (10) des statuts de la Société, pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

«Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.»

*Cinquième résolution*

L'Assemblée DECIDE d'accepter la démission de Madame Cornelia METTLEN, de son mandat d'administrateur de la Société et DECIDE de lui accorder de même pleine et entière décharge pour l'accomplissement dudit mandat jusqu'au jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

*Sixième résolution*

L'Assemblée DECIDE de nommer la personne suivante aux fonctions de nouvel administrateur, son mandat se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société à tenir en juin 2016:

Monsieur Patrice Bailo de Spoelberch, employé privé, né à Bruxelles (Belgique), le 12 mai 1979, demeurant Beverly Palace, no 13 bd. de Belgique MC-98000 Monaco.

*Septième résolution*

L'Assemblée DECIDE que la durée des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction sera désormais également fixée à six (6) ans, de sorte que leurs mandats viendront également à échéance lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en juin 2016.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ces mêmes comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DE WAELE, M. KRIEGER, N. LAZZARI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 mai 2011. Relation: EAC/2011/5804. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011070556/132.

(110078205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

**Comgest Europe, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 40.576.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 31 mars 2011*

En date du 31 mars 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Jean-François Canton en qualité d'Administrateur avec effet au 15 novembre 2010,

- d'accepter la démission de Monsieur Wedig von Gaudecker en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administrateur avec effet au 15 novembre 2010,

- de ratifier la cooptation, avec effet au 15 novembre 2010, Monsieur Arnaud Cosserat, Comgest SA, 17 Square Edouard VII, F - 75009 Paris, France, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Jean-François Canton, démissionnaire,

- de ratifier la cooptation, avec effet au 15 novembre 2010, Monsieur Franz Johan Weis, Comgest SA, 17 Square Edouard VII, F - 75009 Paris, France, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Wedig von Gaudecker, démissionnaire

- de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Antoine Gilson de Rouvieux en qualité d'Administrateur,

- de nommer Monsieur Jean-Marie Rinié, Caceis Bank Luxembourg, 5, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012, en remplacement de Monsieur Antoine Gilson de Rouvieux, démissionnaire,

- de renouveler les mandats de Monsieur Chakara Sisowath, de Monsieur Laurent Dobler, de Monsieur Franz-Johan Weis et de Monsieur Arnaud Cosserat en qualité d'Administrateurs, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 24 mai 2011.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Comgest Europe*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011072737/30.

(110081064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

---

**Big Red S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 146.191.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Référence de publication: 2011071143/10.

(110078740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

---

**Biloxi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 39.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011071144/10.

(110079107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

---

**Imperial Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 115.533.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth day of May.

Before us Maître Camille MINES, notary residing in Capellen.

There appeared:

LWM CORPORATE SERVICES LIMITED a company having its registered office at 401 Jardine House, 1, Connaught Place, Central, HONG-KONG, incorporated under the laws of Hong-Kong on the 28<sup>th</sup> day of July 2008 duly represented by M. Jos HEMMER, employee, residing in Luxembourg, virtue to a power of attorney given in Luxembourg on May 13, 2011,

hereafter named «the sole shareholder»

Which appearing person, has requested the notary to state as follows:

- That the company IMPERIAL PROPERTIES S.A., société anonyme, registered in the Luxembourg Register of Commerce under the section B and the number 155.533 established with registered office at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, hereafter named the Company, has been constituted on April 3, 2006 according to a deed received by Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher, deed published in Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations No 1212 of June 22, 2006;
- That the share capital of the Company is established at € 31.000 (thirty-one thousand euros) represented by 310 (three hundred ten) shares of a par value of € 100,- (one hundred euros);
- That the undersigned is the sole shareholder of the Company;
- That the Company's activities have ceased; that the sole shareholder decides in general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company;
- That the here represented sole shareholder appoints himself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid;
- That the remaining net assets have been paid to the sole shareholder;



- That the liquidation of the Company is done and finalised;
- That full discharge is granted to the Company's Directors and Commissaire for their respective duties;
- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office;

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the translation in French: / Suit la traduction française:**

L'an deux mil onze, le dix-huit mai,

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

LWM CORPORATE SERVICES LIMITED société de droit de Hong-Kong avec siege à 401 Jardine House, 1, Connaught Place, Central, HONG-KONG, constituée le 28 juillet 2008, représentée aux fins des presents par M. Jos HEMMER, salarié, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg le 13 mai 2011,

ci-après nommé «l'actionnaire unique»,

Lequel comparant a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée IMPERIAL PROPERTIES S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 155.533, établie et ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, ci-après nommée la "Société", a été constituée le 03 avril 2006 aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph Gloden, alors notaire de résidence à Grevenmacher, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 1212 du 22 juin 2006;

- Que le capital social de la Société est fixé à € 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions de € 100,- (cent euros) chacune;

- Que la comparante est l'actionnaire unique de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société;

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. HEMMER, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 19 mai 2011. Relation: CAP/2011/1880. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur ff. (signé): M. Entringer.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 25 mai 2011.

Référence de publication: 2011073568/88.

(110081552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

**Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 157.463.

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of April.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Equinix Inc., a company incorporated under the laws of the state of Delaware (United States of America), having its registered office at 15 E. North St. P.O. Box 899, Dover, Kent County, Delaware, United States of America (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Henri Beck, notary, on 9 December 2010, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 268 dated 9 February 2011, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 157.463 (the "Company").

II.- That the 16,800 (sixteen thousand eight hundred) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 3,200 (three thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 16,800 (sixteen thousand eight hundred United States Dollars) to USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) by the issuance of 3,200 (three thousand and two hundred) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 859,581,654.53 (eight hundred fifty nine million, five hundred eighty one thousand, six hundred and fifty four United States Dollars and fifty three cents) out of which USD 2,000 (two thousand United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Equinix Inc. of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 3,200 (three thousand and two hundred United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 16,800 (sixteen thousand eight hundred United States Dollars) to USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) by the issuance of 3,200 (three thousand and two hundred) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 859,581,654.53 (eight hundred fifty nine million, five hundred



eighty one thousand, six hundred and fifty four United States Dollars and fifty three cents) payable on the share premium account of the Company (the “Share Premium”) out of which USD 2,000 (two thousand United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind (the “Contribution”) made by the Sole Shareholder and consisting of all the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each held by the Sole Shareholder in Equinix (Luxembourg) Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.466.

*Third resolution:*

It is resolved to accept the subscription, the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the payment of the Share Premium through the Contribution.

*Intervention – Subscription – Payment*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below.

*Valuation*

The net value of the Contribution amounts to USD 859,584,854.53 (eight hundred and fifty nine million, five hundred and eighty four thousand, eight hundred and fifty four United States Dollars and fifty three cents).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

In the event that the value of the Contribution would be reassessed in the future, this might have an impact on the net value of the Contribution. In such case, only the Share Premium shall be adjusted accordingly, by virtue of an extraordinary meeting of the shareholders of the Company to be held under a private seal.

*Evidence of the Contribution's existence*

A proof of the Contribution has been given to the Company.

*Managers' intervention*

Thereupon intervene:

a) Ms. Cathryn Arnell, category A manager, with professional address at One Lagoon Drive, 4<sup>th</sup> Floor, Redwood City, Clifornia 94065, United States of America;

b) Ms. Brandy Galvin Morandi, category A manager, with professional address at One Lagoon Drive, 4<sup>th</sup> Floor, Redwood City, Clifornia 94065, United States of America;

c) Ms. Kathryn Herrick, category A manager, with professional address at 51-53 Great Marlborough Street, London W1F 7JT, United Kingdom;

d) Mr. Luc Sunnen, category B manager, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg; and

e) Mr. Christophe Fender, category B manager, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg;

all represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value established on March 31<sup>st</sup>, 2011.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Equinix Inc.: 20,000 (twenty thousand) shares.

The notary acts that the 20,000 (twenty thousand) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital of the Company is set at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), represented by 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.”

No other amendment is to be made to this article.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand seven hundred euro (€ 6,700.-)

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le cinquième jour du mois d'avril.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public de résidence à, Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Equinix, Inc., une société de droit américain, ayant son siège social sis au 15 E. North St. P.O. Box 899, Dover, Kent County, Delaware, Etats-Unis d'Amérique (l'«Associé Unique»),

Ici dûment représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et du notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que mentionné ci-dessus, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de «Equinix (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié dressé en date 9 décembre 2010 par Maître Henri Beck, notaire public avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 268 du 9 février 2011, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.463.

II.- Que les 16.800 (seize mille huit cents) parts sociales avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Agenda*

1. Renonciation au droit de convocation préalable;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 3.200 USD (trois mille deux cents Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 16.800 USD (seize mille huit cents Dollars américains) à 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) par l'émission de 3.200 (trois mille deux cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de USD 859.581.654,53 (huit cent cinquante-neuf million, cinq cent quatre vingt un mille six cent cinquante quatre Dollars américains et cinquante trois cents), dont un montant de 2.000 USD (deux mille Dollars américains) sera alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en nature;

3. Souscription et libération par Equinix, Inc. des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article six des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de l'assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 3.200 USD (trois mille deux cents Dollars américains) afin de porter son montant actuel de 16.800 USD (seize mille huit cents Dollars américains) à 20.000 (vingt mille Dollars américains) par l'émission de 3.200 (trois mille deux cent) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 859.581.654,53 USD (huit cent cinquante neuf millions, cinq cent quatre vingt un mille, six cent cinquante quatre Dollars américains et cinquante trois cents) devant être payée sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'émission»), dont un montant de 2.000 USD (deux mille Dollars américains) sera alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en nature (l'«Apport») consistant en toutes les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (one Euro) détenues par l'Associé Unique dans Equinix (Luxembourg) Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.466.

*Troisième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription et la libération par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et le paiement de la Prime d'Emission par voie d'un apport en nature comme décrit ci-dessous.

*Intervention de l'Associé Unique – Souscription – Libération*

Ici intervient l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé et déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également soumise au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission devant être entièrement libérées par l'Associé Unique par voie d'un apport en nature tel que décrit ci-après.

*Evaluation*

La valeur nette de l'Apport est de 859.584.854,53 USD (huit cents cinquante neuf millions, cinq cents quatre vingt quatre, huit cent cinquante quatre Dollars américains et cinquante trois cents).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur de l'apport qui devra rester annexée à cet acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Dans le cas où la valeur de l'Apport serait réévaluée à l'avenir, cela pourrait avoir un impact sur la valeur nette de l'Apport. Dans ce cas, uniquement la Prime d'Emission devrait être ajustée en ce sens, en vertu de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue sous seing privé.

*Preuve de l'existence des Apports*

Preuve de l'existence des Apports a été donnée à la Société.

*Intervention des gérants*

Ici interviennent:

- a) Mme Cathryn Arnell, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle à One Lagoon Drive, 4<sup>th</sup> Floor, Redwood City, Californie 94065, Etats-Unis d'Amérique;
- b) Mme Brandy Galvin Morandi, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle à One Lagoon Drive, 4<sup>th</sup> Floor, Redwood City, Clifornia 94065, Etats-Unis d'Amérique;
- c) Mme Kathryn Herrick, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle à 51-53 Great Marlborough Street, London W1F 7JT, Royaume-Uni;
- d) M. Luc Sunnen, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle à 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg; et
- e) M. Christophe Fender, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle à 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg;

tous ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport établie le 31 mars 2011.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagés juridiquement en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, consentent expressément à la description de cet Apport, avec leur évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:  
- Equinix, Inc.: 20.000 (vingt mille) parts sociales.

Le notaire témoigne que les 20.000 (vingt mille) parts sociales représentant le capital social total de la Société, sont représentés de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

*Cinquième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement libéré, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article six des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à 20.000 USD (vingt mille Dollars américains), représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.»

Aucune autre modification ne sera faite à cet article.

*Estimation des frais*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à six mille sept cents euros (€ 6.700,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 avril 2011. Relation: EAC/2011/5024. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011072038/238.

(110079992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

---

**Sealed Air Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 44.777.450,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 89.341.

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth day of April.

Before Maître Joseph Elvinger, civil law notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Sealed Air Netherlands (Holdings) B.V., a limited liability company (besloten vennootschap) organized under the laws of Netherlands, having its registered office at 45 Lindenhoutseweg, 6545 AH Nijmegen, Netherlands, registered under the number 10025224,

here represented by Maître Jérôme Burel, lawyer, residing professionally in L-1521 Luxembourg, 122 rue Adolphe Fischer,

by virtue of a proxy under private seal given on April 5, 2011.

Such proxy, after been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforementioned, requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of the company Sealed Air Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 89341, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary then residing in Sanem, dated October 2, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1645 of November 16, 2002, and which articles of association have been amended for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated July 27, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 299 of February 10, 2006 (the "Company").

II. The corporate capital of the Company is set at EUR 44,777,400.- (forty-four million seven hundred seventy-seven thousand four hundred euro), represented by 895,548 (eight hundred ninety-five thousand five hundred forty-eight) shares with a nominal value of EUR 50.- (fifty euro) each, subscribed and fully paid up.

III. The appearing party, duly represented, then passes the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 50.- (fifty euro) in order to raise it from its present amount of EUR 44,777,400.- (forty-four million seven hundred seventy-seven thousand four hundred euro) to EUR 44,777,450.- (forty-four million seven hundred seventy-seven thousand four hundred fifty euro) by the creation and issue of 1 (one) new share having a nominal value of EUR 50.- (fifty euro).

This 1 (one) new share has been entirely subscribed by the sole shareholder and it has been fully paid up by a contribution in kind consisting of (i) 3,000 (three thousand) ordinary shares in the share capital of Sealed Air Svenska AB representing 60% of its capital, (ii) 1,000 (one thousand) ordinary shares with par value NOK 1,000.- (one thousand Norwegian Kroner) each in the share capital of Sealed Air Norge AS representing 100% of its capital, (iii) 2,499 (two thousand four hundred ninety-nine) ordinary shares in the share capital of Sealed Air Belgium NV representing 99.9% of its capital, (iv) 1,000 (one thousand) ordinary shares with par value SEK 100.- (one hundred Swedish Kronor) each in the share capital of Cryovac Sweden AB representing 100% of its capital and (v) an ownership interest of HUF 698,080,000.- (six hundred ninety-eight million eighty thousand Hungarian Florints) in the share capital of Sealed Air Hungary Kft representing 22.53% of its capital (the "Contributed Shares") pursuant to the terms and conditions of a contribution agreement entered into by and between the Company and the sole shareholder of the Company effective as of April 18, 2011 (the "Contribution Agreement").

It results from the valuation report established on April 5, 2011 by the board of directors of the Company and signed by (i) Mr. Michael J. Chapman, acting in its capacity as director of category A of the Company and (ii) Mr. Paul Worth, acting in its capacity as director of category B of the Company (the "Valuation Report"), that the contribution in kind is valued at the aggregate amount of EUR 49,493,147.- (forty nine million four hundred ninety three thousand one hundred forty seven euro).

It results from the Contribution Agreement that the contributing party declared that:

"(a) no party other than Contributor has any right to claim the transfer of the Contributed Shares;

(b) the Contributed Shares are free of all liens and charges and not encumbered by any security;

(c) the Contributed Shares have not been seized; and

(d) Contributor has not assumed any obligation towards third parties with respect to the transfer of the Contributed Shares and/or the encumbrance of the Contributed Shares by any security or beneficial right."

It results from the Contributor's Certificate that the contributing party declared that:

"(a) he has the full legal ownership of the Shares;

(b) he has full power, capacity and authority to contribute and transfer the Shares to the Company."

Such Contribution Agreement, Valuation Report and Contributor's Certificate, after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The aggregate amount of EUR 49,493,147.- (forty nine million four hundred ninety three thousand one hundred forty seven euro) is allotted for EUR 50.- (fifty euro) to the corporate capital of the Company and for EUR 49,493,097.- (forty nine million four hundred ninety three thousand ninety seven euro) to a free share premium account.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

" **Art. 5.** The issued capital of the Company is set at forty-four million seven hundred seventy-seven thousand four hundred fifty euro (EUR 44,777,450.-), divided into eight hundred ninety-five thousand five hundred forty-nine (895,549) shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each, all of which are fully paid-up."

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed

by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le dix-huit avril.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Sealed Air Netherlands (Holdings) B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap), organisée sous le droit néerlandais, ayant son siège social à 45 Lindenhoutseweg, 6545 AH Nijmegen, Pays-Bas, immatriculée sous le numéro 10025224,

ici représentée par Maître Jérôme Burel, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 122 rue Adolphe Fischer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 5 avril 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme susmentionné, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associée unique de la société Sealed Air Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89341, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire alors de résidence à Sanem, en date du 2 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1645 du 16 novembre 2002, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 299 du 10 février 2006 (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est fixé à EUR 44.777.400,- (quarante-quatre millions sept cent soixante-dix-sept mille quatre cents euros) représenté par 895.548 (huit cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent quarante-huit) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, souscrites et intégralement libérées.

III. La partie comparante, dûment représentée, prend ensuite les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 50,- (cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 44.777.400,- (quarante-quatre millions sept cent soixante-dix-sept mille quatre cents euros) à EUR 44.777.450,- (quarante-quatre millions sept cent soixante-dix-sept mille quatre cent cinquante euros) par la création et l'émission d'1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros).

Cette 1 (une) nouvelle part sociale a été entièrement souscrite par l'associée unique et elle a été intégralement libérée par un apport en nature de (i) 3.000 (trois mille) actions ordinaires du capital social de Sealed Air Svenska AB représentant 60% de son capital, (ii) 1000 (mille) actions ordinaires d'une valeur de NOK 1000,- (1000 couronnes norvégiennes) chacune du capital social de Sealed Air Norge AS représentant 100% de son capital social, (iii) 2.499 (deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf) actions ordinaires du capital social de Sealed Air Belgium NV représentant 99,9% de son capital, (iv) 1.000 (mille) actions ordinaires d'une valeur de SEK 100,- (cent couronnes suédoises) chacune du capital social de Cryovac Sweden AB représentant 100% de son capital et (v) une participation d'intérêt de HUF 698.080.000,- (six cent quatre-vingt-dix-huit millions quatre-vingt mille florins hongrois) du capital social de Sealed Air Hungary Kft représentant 22,53% de son capital (les «Actions Apportées»), conformément aux termes et conditions d'un contrat d'apport conclu entre la Société et l'associée unique de la Société avec date d'effet au 18 avril 2011 (le «Contrat d'Apport»).

Il résulte d'un rapport d'évaluation établi le 5 avril 2011 par le conseil d'administration de la Société et signé par (i) Monsieur Michael J. Chapman, agissant en sa qualité d'administrateur de catégorie A de la Société, et (ii) Monsieur Paul Worth, agissant en sa qualité d'administrateur de catégorie B de la Société (le "Rapport d'Evaluation"), que l'apport en nature est évalué à un montant total de EUR 49.493.147,- (quarante-neuf millions quatre cent quatre-vingt-treize mille cent quarante-sept euros).

Il résulte du Contrat d'Apport que l'apporteur a déclaré:

“(a) aucune partie autre que le Bénéficiaire de l'apport n'a un quelconque droit de revendiquer le transfert des Actions Apportées;

(b) les Actions Apportées sont libres de toutes charges et encombrements et ne sont grevées d'aucun nantissement,

(c) les Actions Apportées ne font pas l'objet d'une saisie; et

(d) l'Apporteur n'a assumé aucune obligation envers les tiers en ce qui concerne le transfert des Actions Apportées et/ou l'encombrement des Actions Apportées d'un quelconque droit ou privilège.”

Il résulte d'un certificat émis par l'apporteur que l'apporteur a déclaré:

“(a) il est le seul plein propriétaire des Actions Apportées;



(b) il a les pleins pouvoirs, capacité et autorité pour apporter et transférer les actions à la Société.”

Lesquels Contrat d'Apport, Rapport d'Evaluation et Certificat de l'Apporteur, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

Le montant total de EUR 49.493.147,- (quarante-neuf millions quatre cent quatre-vingt-treize mille cent quarante-sept euros) est alloué pour EUR 50,- (cinquante euros) au capital social de la Société et pour EUR 49.493.097,- (quarante-neuf millions quatre cent quatre-vingt-treize mille quatre-vingt-dix-sept euros) à un compte de réserve libre (prime d'émission).

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital émis de la Société est fixé à quarante-quatre millions sept cent soixante-dix-sept mille quatre cent cinquante euros (EUR 44.777.450,-) représenté par (895.499) huit cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, toutes entièrement libérées.»

#### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à sept mille Euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. BUREL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 avril 2011. Relation: LAC/2011/18171. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

*Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 02 mai 2011.

Référence de publication: 2011069892/163.

(110077478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

### **Construction Royale S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 54.411.

Il résulte des résolutions de deux assemblées générales de la Société tenues en date du 10 juin 2011 à Luxembourg qu'il a été décidé comme suit:

(1) l'assemblée générale a accepté les démissions des trois (3) membres suivants du conseil d'administration:

- la société JOERA S.A. ayant son siège social au 160, Avenue J. Bordet à B-1140 Bruxelles (Belgique) (Banque Carrefour des Entreprises no 0462.613.883), dont le représentant permanent est Monsieur Bernard VAN CANNEYT;

- la société WOLUWE GARDEN S.A. ayant son siège social au 160, Avenue J. Bordet à B-1140 Bruxelles (Belgique) (Banque Carrefour des Entreprises no 0465.776.776), dont le représentant permanent est Monsieur Joost DEBUCQUOY;

- la société COMPAGNIE DES TERRAINS EUROPEENS NV (en abrégé C.T.E. NV) ayant son siège social à ayant son siège social au 160, Avenue J. Bordet à B-1140 Bruxelles (Belgique) (Banque Carrefour des Entreprises no 0442.142.331), dont le représentant permanent est Monsieur Bernard VAN CANNEYT;

(2) l'assemblée générale a décidé de nommer comme trois (3) nouveaux administrateurs, avec effet à partir de la même date:

- Monsieur Wah Hing MAN, né le 29 janvier 1954 à Hong Kong, demeurant à L-1710 LUXEMBOURG, 35, rue Paul Henkes;

- Madame Shui Ping CHAN, épouse MAN, née le 9 août 1959 à Hong Kong, demeurant à L-1710 LUXEMBOURG, 35, rue Paul Henkes;

- Monsieur Jacky Hing Choi MAN, né le 1<sup>er</sup> septembre 1964 à Hong Kong, demeurant à L-4995 SCHOUWEILER, 47, rue Grande-Duchesse Charlotte.

(3) l'assemblée générale a décidé de fixer la durée du terme du mandat de tous les trois nouveaux administrateurs à 4 (quatre) ans, de manière à ce que leur mandat expire à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Luxembourg, le 14 juin 2011.  
Pour *CONSTRUCTION ROYALE*  
Claude GEIBEN  
Mandat spécial

Référence de publication: 2011082199/31.

(110092204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---

**East Capital Advisory S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 136.364.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2011*

En date du 19 avril 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de Madame Karine Hirn en qualité d'Administrateur en date du 5 mars 2011,
- de ratifier la cooptation de Monsieur Paul Carr en qualité d'Administrateur en date du 16 mars 2011 en remplacement de Madame Karine Hirn, démissionnaire,
- de renouveler le mandat de Monsieur Justas Pipinis, Monsieur Paul Carr et Monsieur Jean-Marie Laporte en qualité d'Administrateurs, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.
- de renouveler le mandat de KPMG Audit en qualité de Commissaire aux Comptes, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *East Capital Advisory S.A.*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011072040/20.

(110080067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

---

**Property Capital Partners SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 158.422.

—  
In the year two thousand and eleven, on the thirteenth of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Isabelle Moy, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

acting as the representative of the board of directors of the Company (the Board of Directors) pursuant to the resolutions of the Board of Directors dated 12 May 2011 (the Resolutions).

An excerpt of the minutes of the Resolutions signed *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record the following statements:

1. The Company was incorporated on 19 January 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, which is not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

2. Pursuant to article 5.5 of the articles of association of the Company (the Articles), the authorised share capital of the Company is set at EUR 16,000,000.- (sixteen million Euro) represented by 16,000,000 (sixteen million) shares.

Pursuant to article 5.6 of the Articles, the Board of Directors is authorised, for a period of five years starting on the day of incorporation of the Company and ending on 19 January 2016, to increase from to time the subscribed capital within the limits of the authorized capital. The Board may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Pursuant to article 5.7 of the Articles, after each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, article 5 of the Articles shall be adjusted to reflect the result of such action.

3. Pursuant to the Resolutions and in accordance with the Articles, the Board of Directors has resolved to (i) increase the share capital of the company from EUR 31,500 (thirty-one thousand five hundred Euro) to EUR 1,579,500 (one million five hundred seventy-nine thousand five hundred Euro), by the issuance of 1,548,000 (one million five hundred and forty-eight thousand) new shares of the Company (the New Shares), with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, and (ii)



to appoint the appearing person to represent the board of directors in order to record the increase so effectuated in notarial form.

4. The share capital increase of the Company and the 1,548,000 (one million five hundred forty-eight thousand) New Shares was approved on 12 May 2011 pursuant to the decisions of the Board of Directors as set out in the Resolutions.

5. The share capital increase of the Company and the issuance of the New Shares has been subscribed and paid up with a contribution in cash for an amount of EUR 1,548,000 (one million five hundred forty-eight thousand Euro) as provided in the Resolutions.

All these 1,548,000 (one million five hundred forty-eight thousand) new shares have been fully subscribed and paid up by the subscribers by means of a payment in cash, so that the subscription amount of EUR 1,548,000 (one million five hundred forty-eight thousand Euro) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, and the undersigned notary expressly acknowledges such payment.

The justifying documents of the subscription as well as of the waiver of the existing shareholders to subscribe new shares have been produced to the undersigned notary.

The contribution so made to the Company by the subscribers has been allocated in full to the nominal share capital of the Company.

As a consequence of the above increase of the issued share capital and the issue of the New Shares, Article 5.1 of the Articles is amended as follows:

" **5.1.** The subscribed share capital of the Company is set at EUR 1,579,500 (one million five hundred seventy-nine thousand five hundred Euro) divided into 1,579,500 (one million five hundred seventy-nine thousand five hundred) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each."

#### Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present increase of capital, are estimated at EUR 2,800.-.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le treize mai,

par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A comparu

Isabelle Moy, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant au nom et pour compte du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration), conformément aux résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 12 mai 2011 (les Résolutions).

Une copie des procès-verbaux des Résolutions, restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa capacité, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx du 19 janvier 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. Conformément à l'article 5.5 des Statuts de la Société (les Statuts), le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 16.000.000 (seize millions d'euros) représenté par 16.000.000 (seize millions) d'actions.

Conformément à l'article 5.6 des Statuts, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans à partir de la date de constitution de la Société et prenant fin le 19 janvier 2016, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur, ou toute autre personne dûment autorisée, à recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Conformément à l'article 5.7 des Statuts, chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, l'article 5 des Statuts doit être ajusté afin de refléter le résultat de cette action.

3. Conformément aux résolutions et aux Statuts, le conseil d'administration a décidé (i) d'augmenter le capital social de la Société de EUR 31.500 (trente-et-un mille cinq cents euros), à EUR 1.579.500 (un million cinq cent soixante-dix-neuf mille cinq cents euros) par l'émission de 1.548.000 (un million cinq cent quarante-huit mille) nouvelles actions (les Nouvelles Actions), ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, et (ii) de nommer et de mandater le comparant

pour représenter le conseil d'administration de la Société en vue d'acter cette augmentation de capital en la forme notariée.

4. L'augmentation de Capital de la Société et l'émission de 1.548.000 (un million cinq cent quarante-huit mille) Nouvelles Actions ont été approuvées le 12 mai 2011, conformément aux décisions prises par le Conseil d'administration et définies dans les résolutions.

5. L'augmentation de Capital de la Société et les Nouvelles Actions ont été souscrites et libérées au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de EUR 1.548.000 (un million cinq cent quarante-huit mille euros) conformément aux résolutions.

Toutes les 1.548.000 (un million cinq cent quarante-huit mille) Nouvelles Actions ont été souscrites et ont été libérées au moyen d'un apport en numéraire par les Souscripteurs de sorte que la somme totale de EUR 1.548.000 (un million cinq cent quarante-huit mille euros) est à la disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire soussigné. Le notaire instrumentaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

Les documents justificatifs de la souscription ainsi que les déclarations de renonciation au droit de souscription préférentiel des actionnaires existants ont été remis au notaire soussigné.

L'apport en numéraire effectué par les Souscripteurs est entièrement attribué au compte de capital social nominal de la Société.

En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société et de l'émission de Nouvelles Actions, l'article 5.1 des Statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

" **5.1.** "Le capital social émis de la Société est de un million cinq cent soixante-dix-neuf mille cinq cents euros (EUR 1.579.500) divisé en un million cinq cent soixante-dix-neuf mille cinq cents (1.579.500) actions avec une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune."

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ EUR 2.800.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant qui est connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. MOY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2011. Relation: LAC/2011/22197. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Référence de publication: 2011070684/120.

(110078633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

---

#### **Bonouy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9775 Weicherdange, Maison 11A.

R.C.S. Luxembourg B 78.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23 mai 2011.

Référence de publication: 2011071145/10.

(110078970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

---

#### **Bowelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3980 Wickrange, 99, rue du Centre.

R.C.S. Luxembourg B 99.083.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour BOWELUX SARL

Signature

Référence de publication: 2011071146/12.

(110078954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

**Holdfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 57.340.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 20 mai 2011*

- Les démissions de Madame Antonella GRAZIANO, Monsieur Marc LIMPENS et de Monsieur Jean-Robert BARTO-LINI de leur fonction d'administrateur sont acceptées;

- Madame Marion GERARD, employée privée, née le 21 juin 1980 à F - 57100 Thionville, avec adresse professionnelle au 5 place du théâtre, L - 2613 Luxembourg, Monsieur Massimiliano SELIZIATO, employé privé, né le 6 janvier 1982 à I - 30035 Mirano, avec adresse professionnelle au 5 place du théâtre, L - 2613 Luxembourg et Monsieur Alessandro CUSUMANO, employé privé, né le 6 avril 1981 à I - 28021 Borgomanero, avec adresse professionnelle au 5 place du théâtre, L - 2613 Luxembourg sont nommés administrateurs.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire de 2016.

- Le siège social est transféré du 412 F route d'Esch, L - 2086 Luxembourg au 3 Rue des Bains, L -1212 Luxembourg avec effet immédiat.

Certifié sincère et conforme

HOLDFIN S.A.

Référence de publication: 2011072087/20.

(110079597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

**Stevia Growers S.A. International SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 159.927.

—  
In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of May.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of STEVIA GROWERS S.A. INTERNATIONAL S.C.A., a "société en commandite par actions" with registered office in L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager, R.C.S. Luxembourg number B 159927, incorporated by deed of Maître Marc LECUIT, notary residing in Mersch, on the 18<sup>th</sup> of March 2011, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Me Lars GOSLINGS, attorney at Law, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints Me Jérémy BROTTES, attorney at Law, residing professionally in Luxembourg as secretary and the meeting elects as scrutineer Me Laurent RIES, attorney at Law, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

I.- There has been established an attendance list showing the shareholders present or represented and the number of shares, which after having been signed by the shareholders or their proxies, by the bureau of the meeting and the notary public will be registered with this deed together with the proxies signed "ne varietur" by the bureau and the notary.

II.- As appears from the attendance list, all shares of the Company are present or represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can thus validly decide on all items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1.- Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 225, so as to raise it from its current amount of EUR 31,000 to EUR 31,225, by the issuance of 22,500 new Ordinary Shares with a nominal value of EUR 0.01 each, issued with a total share premium of EUR 362,700, representing a share premium of EUR 16.12 per share.

2.- Waiver for the preferential subscription rights to the new Ordinary Shares and subscription and payment of all the new Ordinary Shares by a contribution in cash.

3.- Amendment of the 1<sup>st</sup> paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company notably in order to reflect this increase of share capital.

4.- Miscellaneous.

After deliberation, the general meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred twenty-five Euro (EUR 225), so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) to thirty-one thousand two hundred and twenty-five Euro (EUR 31,225), by the issuance of twenty-two thousand five hundred (22,500) new Ordinary Shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, issued with a total share premium of three hundred sixty-two thousand seven hundred Euro (EUR 362,700), the whole to be fully paid up through a contribution in cash.

*Second resolution*

The meeting notes that all the shareholders have given their consent to the increase of the share capital of the Company and have waived their preferential rights to subscribe to the new Ordinary Shares.

*Subscription - Payment*

The twenty-two thousand five hundred (22,500) new Ordinary Shares have been subscribed and fully paid up as well as the share premium by payment in cash by Mr. Pierre Georges Constantin MIRABAUD, financial adviser, residing at 2 route du Jura, CH-1297 Founex (Switzerland).

The sum of three hundred sixty-two thousand nine hundred twenty-five Euro (EUR 362,925), being for the share capital the amount of two hundred twenty-five Euro (EUR 225) and for the share premium the amount of three hundred sixty-two thousand seven hundred Euro (EUR 362,700) is forthwith at the free disposal of the company STEVIA GROWERS S.A. INTERNATIONAL S.C.A., as has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.

*Third resolution*

The meeting decides to amend the first paragraph of article five of the articles of incorporation of the Company notably in order to reflect the increase of share capital as described above, which shall be read as follows:

" 5.1. The Company's corporate capital is set at thirty-one thousand two hundred twenty-five Euro (EUR 31,225) represented by three million one hundred twenty-two thousand five hundred (3,122,500) shares as follows:

- (i) thirty-one thousand nine hundred and fifty-seven (31,957) GP shares (the GP Shares), and
- (ii) three million ninety thousand and five hundred forty-three (3,090,543) ordinary shares (the Ordinary Shares)."

*Expenses*

The expenses, costs, payments or charges of any kind whatsoever, which shall be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately two thousand Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by French translation; on request of the same persons and in case of any divergences between the English and the French text, the French text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le douze mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de STEVIA GROWERS S.A. INTERNATIONAL S.C.A., une société en commandite par actions avec siège social L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager, R.C.S. Luxembourg numéro B 159927, constituée suivant acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 18 mars 2011, non encore publiée au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Lars GOSLINGS, "Advocaat", avocat exerçant sous son titre professionnel d'origine, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Maître Jérémy BROTTES, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg et l'assemblée choisit comme scrutateur secrétaire Maître Laurent RIES, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre des actions laquelle après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II.- Il appert de ladite liste de présence que toutes les actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. L'assemblée peut dès lors valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 225, afin de le porter de son montant actuel de EUR 31.000 à EUR 31.225, par l'émission de 22.500 Actions Ordinaires nouvelles d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, émises avec une prime d'émission totale de EUR 362.700, représentant une prime d'action de EUR 16,12 par action.

2. Renonciation au droit préférentiel de souscription des nouvelles Actions Ordinaires et libération de toutes les Actions Ordinaires nouvelles par un apport en numéraire.

3. Modification du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts de la Société notamment afin de refléter cette augmentation de capital social.

4. Divers.

Après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent vingt-cinq euros (EUR 225), afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) à trente et un mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 31.225), par l'émission de vingt-deux mille cinq cents (22.500) Actions Ordinaires nouvelles avec une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, émises avec une prime d'émission totale de trois cent soixante-deux mille sept cents euros (EUR 362.700), le montant total étant complètement libéré par un apport en numéraire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée prend note que tous les actionnaires ont donné leur consentement à l'augmentation du capital social de la Société et ont renoncé à leur droit préférentiel de souscrire aux nouvelles Actions Ordinaires.

*Souscription - Libération*

Les vingt-deux mille cinq cents (22.500) Actions Ordinaires nouvelles ont été souscrites et entièrement libérées ainsi que la prime d'émission payée par des versements en numéraire par Monsieur Pierre Georges Constantin MIRABAUD, conseiller financier, demeurant à 2 route du Jura, CH-1297 Founex (Suisse).

La somme de trois cent soixante-deux mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 362.925), faisant pour le capital social le montant de deux cent vingt-cinq euros (EUR 225) et pour la prime d'émission le montant de trois cent soixante-deux mille sept cents euros (EUR 362.700), se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société STEVIA GROWERS S.A. INTERNATIONAL S.C.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa l'article cinq des statuts de la Société notamment afin de refléter l'augmentation de capital social décrite ci-dessus pour lui donner la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 31.225) représenté par trois millions cent vingt-deux mille cinq cents (3.122.500) actions comme suit:

(i) trente et un mille neuf cent cinquante-sept (31.957) actions de commandité (les Actions de Commandité), et

(ii) trois millions quatre-vingt-dix mille cinq cent quarante-trois (3.090.543) actions ordinaires (les Actions Ordinaires)."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est approximativement estimé à deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et qui parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Lars GOSLINGS, Jérémy BROTTES, Laurent RIES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 mai 2011. Relation GRE/2011/1873. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 19 mai 2011.

Référence de publication: 2011070758/138.

(110078092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

---

**The Keops Multi-Manager Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 82.749.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 12 mai 2011 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

*Administrateurs*

- Philippe MELONI, président, avec adresse professionnelle au 41, Op Bierg, L-8217 Mamer
- Gianluigi SAGRAMOSO, administrateur, avec adresse professionnelle au 19 Via Cantonale, CH-6900 Lugano
- Hector Martinez, administrateur, avec adresse professionnelle au 3 rue Croix d'Or, CH-1211 Genève

2. Le mandat de HRT Révision, avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1525 Luxembourg, en tant que Réviseur de la Société a été renouvelé.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la SICAV appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 19 mai 2011.

Pour extrait conforme

LEMANIK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011072322/24.

(110079858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

---

**Brait S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 13.861.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Référence de publication: 2011071148/10.

(110078979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

---

**Birgit Börner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6689 Mertert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 20.196.

—  
Der Jahresabschluss vom 31.12.2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011071149/9.

(110079203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

---

**Lys Holding 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 149.174.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 avril 2011 que la personne suivante a démissionné, avec effet immédiat, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société:



- Monsieur Alain Peigneux, né le 27 février 1968 à Huy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Il résulte desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat et pour une durée illimitée, à la fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Frédéric Salvadore, né le 3 septembre 1973 à Charleroi, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Depuis lors, le Conseil de Gérance se compose comme suit:

*Gérants de catégorie A*

- Monsieur Adel Ahmed M. Elsherbini, né le 18 août 1936 au Caire, Egypte, ayant son adresse professionnelle à Diwan Amiri, boîte postale 923, Doha, Qatar,

- Monsieur Victor Nazeem R. Agha, né le 1<sup>er</sup> janvier 1950 à Doha, Qatar, ayant son adresse professionnelle à Al Sadd Travel, boîte postale 17127, Doha, Qatar.

*Gérants de catégorie B*

- Monsieur Alan Dundon, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg,

- Monsieur Frédéric Salvadore, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sennigerberg, le 23 mai 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011072134/35.

(110079603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

**Birgit Börner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6689 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 20.196.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011071150/9.

(110079204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

**TS European VI Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.010.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.194.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 28 avril 2011 que la personne suivante a démissionné avec effet au 28 avril 2011 de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Raimondo Amabile, né le 12 décembre 1969, à Naples, Italie, avec adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet au 28 avril 2011 à la fonction de gérant de catégorie A de la Société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Gerard Franklin, né le 13 février 1971 à Bromley, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Depuis lors, le Conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

*Gérants de catégorie A:*

- Monsieur Gerard Franklin, prénommé,

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, avec professionnelle adresse au 176, East 72<sup>nd</sup> Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,
- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 176, East 72<sup>nd</sup> Street, New-York NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 265, East 66<sup>th</sup> Street, New-York NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

*Gérants de catégorie B:*

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,
- Madame Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979 à Chester, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,
- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1<sup>er</sup> septembre 1973 à Lille, France, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 juin 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2011077359/45.

(110086221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

---

**AMM Finance Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 99.080.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 19 avril 2011 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

*Administrateurs*

- Gianluigi SAGRAMOSO, président, avec adresse professionnelle au Via Cantonale 19, CH-Lugano
- Jean Philippe CLAESSENS, administrateur, avec adresse professionnelle au 41, Op Bierg, L-8217 Mamer
- Nicolas DE MALEZIEUX, administrateur, avec adresse professionnelle au 9, route de Suisse, CH-1295 Mies
- Rémy ALLEMANE, administrateur, avec adresse professionnelle au 9, route de Suisse, CH-1295 Mies

2. Le mandat de Deloitte SA., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en tant que Réviseur de la Société a été renouvelé.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la SICAV appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 19 mai 2011.

Pour extrait conforme

LEMANIK ASSET ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011071948/25.

(110079860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

---



**Birgit Börner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6689 Merttert, 51, route de Wasserbillig.  
R.C.S. Luxembourg B 20.196.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2008 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011071151/9.

(110079205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

**LARA Dimitri S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.  
R.C.S. Luxembourg B 79.270.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille onze, le vingt mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

Madame Mia Ludovica Carolus de JEACK, retraitée, née à Mortsels (B) le 2 mars 1944, demeurant à B-2900 Schoten, Perdboslaan, 15, ici représentée par Monsieur Albert SEEN, administrateur de société, demeurant professionnellement à Larochette, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle restera après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a.- Que la société anonyme - société de gestion de patrimoine familial "LARA Dimitri S.A., SPF", avec siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 79.270, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 461 du 20 juin 2001.

b.- Que le capital social a été fixé lors de la constitution à deux cent mille euros (200.000,- EUR), représenté par deux cents (200) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

c.- Que la comparante est le seul et unique actionnaire de ladite société.

d.- Que la comparante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

e.- Qu'il s'ensuit que ladite société anonyme "LARA Dimitri S.A., SPF" est et restera dissoute avec effet en date de ce jour.

f.- Que la comparante déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

g.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

h.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

i.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société dissoute.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Albert SEEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 mai 2011. Relation GRE/2011/2009. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 6 juin 2011.

Référence de publication: 2011078724/45.

(110087170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

**Business Investor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 55.513.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 20 avril 2011 à 15.30 heures à Luxembourg*

*Résolutions:*

- L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs Koen Lozie, Jérôme Vigneron et Monsieur Joseph Winandy.

Les mandats des Administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 30.11.2011.

- L'Assemblée décide de renouveler la société Fiduciaire HRT, 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrit au RCS sous le numéro B 125213, en tant que commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 30.11.2011.

Pour Copie Conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011072486/19.

(110079682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

---

**Cera-Net S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.  
R.C.S. Luxembourg B 57.578.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011071162/9.

(110078720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

---

**Ceryx S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 118.495.

—  
A noter la démission du mandat d'administrateur avec effet immédiat de Madame Brigitte Laschet Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2011.

*Pour la société*

Référence de publication: 2011071152/11.

(110078962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

---

**VDS Bricks S.A., Vandersanden Bricks S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 73.109.

—  
Il est porté à la connaissance de qui de droit que les administrateurs de la Société indiqués ci-dessous ont changé d'adresse comme suit :

- Monsieur Gilles JACQUET a désormais son adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg ;
- Monsieur Pieter VAN NUGTEREN a désormais son adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg ;
- Lux Business Management S.à.r.l. a désormais son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Il est également porté à la connaissance des tiers que le commissaire aux comptes de la Société, à savoir CO-VENTURES S.A., a changé d'adresse et a désormais son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

D'autre part, conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination de la personne suivante en tant que représentant permanent de son administrateur:

- Monsieur Gerard VAN HUNEN, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a été nommé en date du 15 janvier 2009 en tant que représentant permanent de Lux Business Management S.à.r.l.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011072334/23.

(110080060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

---

**ColTour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 125.850.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011071153/10.

(110079254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

---

**Compagnie Financière La Luxembourgeoise, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 10, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 7.074.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Référence de publication: 2011071154/10.

(110079250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

---

**Gamax Management AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.494.

---

En date du 10 mai 2011 l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a décidé de réélire

- M. Furio PIETRIBIASI (Chairman of the Board of Directors), Iona Building, Block B, Shelbourne Road, IRL - 4 Dublin

- M. Peter FISCHER, Bankhaus August Lentz, Holbeinstrasse 11, D-81679 München

- M. Paul GUILLAUME, 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

- M. Fabio MORVILLI, 12, Rue du Château, L-7463 Pettingen, and

- M. Frédéric WAGNER, 15, Rue Dicks, L-6944 Niederanven

en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012;

et d'élire: Deloitte S.A., 560, route de Neudorf, L-2220 Luxembourg

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

*Pour GAMAX MANAGEMENT AG*

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011074408/22.

(110081382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

---

**Capinet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 72.763.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2011*

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration du 16 septembre 2010 de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Claudia Herber, en remplacement de Monsieur Ivo Kustura, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme  
CAPINET S.A.  
Un mandataire

Référence de publication: 2011071156/14.

(110079486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

**Indosuez Holdings II S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 46.284.

In the year two thousand and eleven, on the first day of April.

Before Us, Me Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the société en commandite par actions, "INDOSUEZ HOLDINGS II S.C.A.", having its registered office at L-2520 Luxembourg, 39, Allée Scheffer, incorporated by a deed of Maître Reginald NEUMAN, then notary residing in Luxembourg, dated on December 22<sup>nd</sup>, 1993, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 120 of March 31<sup>st</sup>, 1994, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 46.284, (the "Company")

The meeting was opened under the chairmanship of Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

The chairman appointed as secretary Miss Sophie HENRYON, private employee, whose professional address is L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard

The meeting elected as scrutineer Miss Claudia ROUCKERT, private employee, whose professional address is L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

The board thus constituted noted that all the shareholders representing the totality of the share capital were present or represented by proxy, as shown by an attendance list attached hereto and signed ne varietur by the shareholders or their proxies together with the members of the board.

The said list and the proxies shall remain attached to these minutes so that they may be submitted together for the formalities to be undertaken by the Registration Department.

All the shareholders present or duly represented stated that they waived the requirement for specific advance notification of the meeting and considered that they were duly convened and have received full knowledge of the agenda.

1 The present meeting, representing the whole company capital, is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

*Agenda:*

1.- Waiver with retroactive effect from January 1<sup>st</sup>, 2011 of the fiscal statute of Holding company governed by the law of July 31<sup>st</sup>, 1929 and adoption of the fiscal statute of the financial holding companies ("Soparfi");

2.- Amendment with retroactive effect from January 1<sup>st</sup>, 2011 of Article 3 of the statutes of the Company relating to the change of fiscal statute and reflecting the change of the name of the Bank so that Article 3 becomes as follows:

The object of the Corporation is the holding of equity or debt participations directly or indirectly, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies or other entities owned directly or indirectly or controlled by Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, a société anonyme incorporated under the laws of France (the "Bank"); the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind issued by any entity owned directly or indirectly or controlled by the Bank; and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The corporation may borrow money in any form for the purpose of achieving the objectives described hereabove. It may lend funds including the proceeds of such borrowings to its subsidiaries or affiliated companies and may give security for any borrowings.

The Corporation shall not itself carry on directly any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public. In a general fashion, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

The Chairman then put the various motions to the vote and the meeting unanimously passed the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to waiver with retroactive effect from January 1<sup>st</sup>, 2011 of the fiscal statute of Holding company governed by the law of July 31<sup>st</sup>, 1929 and adoption of the fiscal statute of the financial holding companies ("Soparfi").

### Second resolution

The general meeting decides to amend with retroactive effect from January 1<sup>st</sup>, 2011 of Article 3 of the statutes of the Company relating to the change of fiscal statute and reflecting the change of the name of the Bank so that Article 3 becomes as follows:

The object of the Corporation is the holding of equity or debt participations directly or indirectly, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies or other entities owned directly or indirectly or controlled by Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, a société anonyme incorporated under the laws of France (the "Bank"); the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind issued by any entity owned directly or indirectly or controlled by the Bank; and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The corporation may borrow money in any form for the purpose of achieving the objectives described hereabove. It may lend funds including the proceeds of such borrowings to its subsidiaries or affiliated companies and may give security for any borrowings. The Corporation shall not itself carry on directly any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public. In a general fashion, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

There being no further business the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier avril.

Pardevant Nous, Me Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société en commandite par actions, «INDOSUEZ HOLDINGS II S.C.A.», avec siège social à 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte de Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 1993, publié au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations 120 du 31 mars 1994, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.284 (la "Société")

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Madame la présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents, respectivement représentés par fondés de procuration, ce qui résulte d'une liste de présence annexée aux présentes et signée ne varietur par les actionnaires respectivement leurs fondés de procuration ainsi que les membres du bureau.

Ladite liste ainsi que les procurations resteront annexées à la présente minute pour être soumises avec elle aux formalités de l'Enregistrement.

Tous les actionnaires présents ou représentés ont renoncé aux formalités de convocation préalable pour avoir reçu parfaite connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée.

La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les objets inscrits à l'ordre du jour comme suit:

#### Ordre du jour:

1) Abandon avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2011 du statut de société anonyme holding régi par la loi du 31 juillet 1929, et adoption du statut de société anonyme de participations financières («Soparfi»);

2) Changement avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2011 de article 3 des statuts de la société afin de refléter le changement de statut et de refléter le changement du nom de la Banque de sorte que l'article 3 devient comme suit:

«La Société a pour objet la prise de participations dans des actions ou obligations, directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ou dans d'autres entités appartenant directement ou indirectement à Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, une société anonyme de droit français (la «Banque») ou dans des sociétés ou entités contrôlées par elle; l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre

manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, d'actions, obligations, de titres de créance et d'autres valeurs de toutes espèces émises par une entité appartenant directement ou indirectement à la Banque ou contrôlée par elle ainsi que la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra emprunter sous toutes formes afin d'atteindre les objectifs décrits ci-dessus. Elle peut prêter des fonds, y compris les fonds récoltés grâce à ces emprunts à des sociétés filiales ou affiliées, ainsi qu'accorder des garanties pour des emprunts.

La Société n'exercera pas d'activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.»

Le Président a ensuite mis au vote les différentes propositions de résolutions et l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'abandonner avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2011 le statut de société anonyme holding régi par la loi du 31 juillet 1929, et adopte le statut de société anonyme de participations financières («Soparfi»);

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article trois (3) des statuts de la société relatif à son objet social afin de refléter le changement de statut et de refléter le changement du nom de la Banque de sorte que l'article 3 devient comme suit:

**Art. 3.** «La Société a pour objet la prise de participations dans des actions ou obligations, directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ou dans d'autres entités appartenant directement ou indirectement à Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, une société anonyme de droit français (la «Banque») ou dans des sociétés ou entités contrôlées par elle; l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, d'actions, obligations, de titres de créance et d'autres valeurs de toutes espèces émises par une entité appartenant directement ou indirectement à la Banque ou contrôlée par elle ainsi que la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société pourra emprunter sous toutes formes afin d'atteindre les objectifs décrits ci-dessus. Elle peut prêter des fonds, y compris les fonds récoltés grâce à ces emprunts à des sociétés filiales ou affiliées, ainsi qu'accorder des garanties pour des emprunts.

La Société n'exercera pas d'activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants une version anglaise des statuts a été établie, à la requête des mêmes personnes il est décidé, qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 avril 2011. Relation: EAC/2011/4879. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011072835/148.

(110081033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

**Akta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 26, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 161.076.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le cinq mai.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

JOTABE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-8069 Bertrange, 26, rue de l'Industrie, inscrite au Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous la section B numéro B160.066, ici valablement représentée par un administrateur de catégorie A:



- Monsieur Victor David CUNHA DOS SANTOS, comptable, demeurant à L-8210 Mamer, 80, route d'Arlon; Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de "AKTA S.A."

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la Commune de Bertrange.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La Société peut acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets, droits de brevets, marques, marques déposées, licences et autres droits de la propriété intellectuelle.

L'objet de la Société est la prise de participations dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, à la participation à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, à l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et droits et les aliéner par vente, cession, échange ou autrement.

La Société pourra octroyer aux entreprises dans lesquelles elle participe directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société peut accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

En général, la Société peut effectuer toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, lesquelles se rapportent directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou qui peuvent en favoriser l'accomplissement.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le capital autorisé de la société est fixé à SIX CENT MILLE EURO (600.000,- EUR) représenté par six mille (6.000) actions, chacune d'une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication de l'acte de constitution au Mémorial, Recueil Spécial, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels.

Le conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter les statuts à la modification intervenue en même temps.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature collective des deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

**Art. 9.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 10.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 11.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

**Art. 12.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 4<sup>ème</sup> mercredi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 15.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

#### *Souscription et libération*

La comparante JOTABE S.A. précitée a souscrit toutes les actions créées et les a été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.



83561

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant l'associée unique préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3), et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Frédéric J.H.P. TONUS, comptable, né à Rocourt, (Belgique), le 21 novembre 1973, demeurant à L-8281 Kehlen, 7A, Juddegaass;

b) Monsieur Victor David CUNHA DOS SANTOS, comptable, né à Coimbra, (Portugal), le 1<sup>er</sup> juillet 1978, demeurant à L-8210 Mamer, 80, route d'Arlon;

c) Monsieur Patrick Alexandre CUNHA DOS SANTOS, étudiant, née à Luxembourg, le 25 janvier 1989, demeurant professionnellement à L-8440 Steinfort, 28, route d'Arlon.

4.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée "TONUS ET CUNHA ASSOCIES S.à.r.l.", avec siège social à L-8069 Bertrange, 26, rue de l'Industrie, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 139.158).

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

6.- Le siège social est établi à L-8069 Bertrange, 26, rue de l'industrie.

7.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V.D. CUNHA DOS SANTOS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mai 2011. Relation: LAC/2011/20877. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2011.

Référence de publication: 2011073926/153.

(110082372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

**FIL Investment Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 88.635.

*Extrait des Minutes d'un Conseil d'Administration de FIL INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. du 5 avril 2011*

IL EST RESOLU de nommer M. Allan Pelvang, résidant professionnellement 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Administrateur de FIL Investment Management (Luxembourg) S.A. à compter du 5 avril 2011 et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Comme suite à cette nomination, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Thomas Balk

John Ford

Charles Hutchinson

Allan Pelvang

Marc Wathelet

FIL (Luxembourg) S.A.

Luxembourg, le 25 mai 2011.

FIL Investment Management (Luxembourg) S.A.

Director

Référence de publication: 2011072797/21.

(110080813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

---

**Capinet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 72.763.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

CAPINET S.A.

Signature

Référence de publication: 2011071157/12.

(110079487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

---

**Cudi S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 20, rue de Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 161.005.

---

STATUTS

L'an deux mille onze, le six mai.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch.

A comparu:

Monsieur Hasan YAGBASAN, gérant de sociétés, né le 1<sup>er</sup> janvier 1965 à Bafi (Turquie), demeurant à L-9806 Hosingen, 42, Hauptstrooss.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées avec petite restauration.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination sociale de «CUDI S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales dans tout autre lieu du pays, ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

**Art. 11.** La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chaque membre du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

**Art. 14.** Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

**Art. 16.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 17.** Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le premier lundi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

**Art. 20.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant préqualifié, déclare souscrire cent (100) parts sociales comme suit:

1.- Monsieur Hasan YAGBASAN, préqualifié .....	100 parts
TOTAL: cent parts sociales .....	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (EUR 900.-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant qualifié ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, il a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

2.- Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Hasan YAGBASAN, né le 1<sup>er</sup> janvier 1965 à Bafi (Turquie) et demeurant à L-9806 Hosingen, 42, Haapts-trooss.

3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant prénommé.

4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-2714 Luxembourg, 20, rue de Fort Wallis.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Yagbasan, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 9 mai 2011. Relation: RED/2011/953. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 24 mai 2011.

Référence de publication: 2011072024/150.

(110079963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

**Independent Slovak Airport Partners (Bratislava) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.924.

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of April,

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Independent Slovak Airport Partners (Bratislava) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111924 and having a share capital of EUR 12,500 (the Company), incorporated on 17 November 2005 pursuant to a notarial deed recorded by Me André Jean Joseph Schwachtgen, notary, residing then in Luxembourg, published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), n° 382 dated 21 February 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since its incorporation.

There appear:

- Galaxy S.à r.l. SICAR, a Luxembourg investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) incorporated under the form of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 2, Place de Metz, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 73667 and having a share capital of EUR 63,727,300.00; and

- Airport Consulting Vienna, GmbH, a company incorporated under the laws of Austria, having its registered office at 9, Zeppelinstrasse, A – 2401 Fischamend;

(together the Shareholders)

both hereby represented by Nawal Sabsibo, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The proxies from the Shareholders after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Shareholders and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, request the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders represent all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each; and

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decision to dissolve the Company and voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);

2. Decision to appoint KPMG Advisory S.à r.l., with address at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company (the Liquidator);

3. Determination of the powers of the Liquidator and of the liquidation procedure of the Company by granting to the Liquidator all the powers provided by articles 144 et seq. of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and in particular the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities; and

4. Decision to instruct the Liquidator to execute, at the best of its abilities and with regard to the circumstances, all assets of the Company and to pay the debts of the Company.

The Meeting takes the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

#### *Second resolution*

The Meeting resolves to appoint KPMG Advisory S.à r.l., with address at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company.

The Liquidator has the widest powers to do everything, which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company.

#### *Third resolution*

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Law.

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

#### *Fourth resolution*

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to realise at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

There being no further business on the agenda of the Meeting, the Meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, this notarial deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons, and in the case of discrepancy between the English and French versions, the English version shall prevail.

Whereas this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, the said proxyholder signed together with Us, the notary the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le huit avril.

Par-devant Francis Kessler, notaire, résident à Esch-sur-Alzette,

se tient une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Independent Slovak Airport Partners (Bratislava) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111924 et ayant un capital social de 12.500 EUR (la Société) constituée suivant acte reçu par Me André Jean Joseph Schwachtgen, notaire, alors résidant à Luxembourg, en date du 17 novembre 2005, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°382 du 21 février 2006. Les statuts de la société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

Comparaissent:

- Galaxy S.à r.l. SICAR, une société luxembourgeoise d'investissement en capital à risque constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, Place de Metz, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73667 et ayant un capital social de 63.727.300 EUR; et

- Airport Consulting Vienna, GmbH, une société constituée selon le droit autrichien et ayant son siège social au 9, Zepelinstrasse, A – 2401 Fischamend;

(ensemble les Associés),

toutes les deux représentés par Nawal Sabsibo, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Les procurations données par les Associés, après avoir été signées ne varient par le chargé de pouvoir agissant au nom des Associés et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être déposées auprès des services d'enregistrement.

Les Associés, représentés tel que décrit ci-avant, prient le notaire soussigné d'acter de ce qui suit:

I. que les Associés détiennent l'intégralité du capital social émis et souscrit au sein de la Société qui s'élève à 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant chacune une valeur de 25 EUR (vingt-cinq euros); et

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Décision de dissoudre et liquider volontairement la Société;

2. Décision de nommer KPMG Advisory S.à r.l. ayant comme adresse le 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, comme liquidateur en relation avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);

3. Détermination des pouvoirs à conférer au Liquidateur et de la procédure de liquidation en accordant au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que



modifiée (la Loi de 1915), et en particulier le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable d'une assemblée générale de les associés. Le liquidateur pourra, sous sa seule responsabilité, déléguer ses pouvoirs pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales; et

4. Décision d'instruire le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

L'Assemblée prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de dissoudre et de liquider volontairement la Société.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer KPMG Advisory S.à r.l ayant comme adresse le 9, allée Scheffer, L-2520, Luxembourg comme Liquidateur en relation avec la liquidation de la Société.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tout acte nécessaire pour la liquidation de la Société et la réalisation de son actif.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la Loi de 1915.

Le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris ceux prévus aux articles 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des Associés. Le Liquidateur pourra, sous sa seule responsabilité, déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser, à sa seule discrétion, des acomptes sur le boni de liquidation aux Associés conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard des circonstances, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte notarié est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Sur la demande de ces mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé ensemble avec Nous, le notaire le présent acte.

Signé: Sabsibo, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 avril 2011. Relation: EAC/2011/5026. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011072826/141.

(110080986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

**Isaur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 76.278.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2011*

Prolongation des mandats des administrateurs:

- Monsieur Pascal ROBINET

demeurant à L-7412 Bour, 5, route d'Arlon

- Monsieur Paul AGNES

demeurant à L-1660 Luxembourg, 32, Grand-Rue

- CA Consulting International SA

siège social 6, rue Jean Pierre Lanter à L-5943 ITZIG

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Prolongation du mandat du commissaire:

- Vericom Sa

RCS Luxembourg n° B 51203

siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy

Le mandat du commissaire ainsi nommé prendra fin à lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

*Décisions prises par le conseil d'administration en date du 10 juin 2011*

Prolongation du mandat de l'administrateur-délégué actuellement en fonction:

- Monsieur Pascal ROBINET

demeurant à L-7412 Bour, 5, route d'Arlon

Le mandat de administrateur-délégué ainsi nommé prendra fin à lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011081448/29.

(110091534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

---

**Care S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 141.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011071158/10.

(110079142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

---

**Casden S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 129.594.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011071160/12.

(110078873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

---

**CIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 28.412.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

*Banque Domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2011071163/13.

(110079439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

---